

BREVETS ET MAÎTRISES

Acquérir un solide bagage professionnel pour gérer au mieux son exploitation



Le brevet permet d'acquérir les compétences nécessaires à la gestion opérationnelle d'une exploitation.



L'expérience acquise sur l'exploitation est essentielle pour l'obtention d'un brevet.



Transmettre son savoir et apprendre à bien communiquer font aussi partie de la formation.

L'offre modulaire 2017-2018 de la formation supérieure agricole, viticole, arboricole et de paysanne est connue. Voici toutes les infos nécessaires pour choisir son cursus de perfectionnement.

Un grand choix de modules est proposé en Suisse romande aux personnes intéressées par la formation supérieure d'agriculteur(trice), de viticulteur(trice), d'arboriculteur(trice), de caviste et de paysanne. Le point sur les différents changements, les séances d'information et l'offre modulaire.

Deux niveaux

Le brevet et la maîtrise offrent aux métiers du champ professionnel agricole, regroupés sous l'égide de l'Organisation du monde du travail AgriAliForm, un cursus complet de formation.

Le brevet permet d'acquérir les compétences nécessaires à la gestion opérationnelle d'une exploitation et de ses branches de production. La maîtrise ou le diplôme certifie les connaissances en matière de gestion stratégique de l'exploitation.

Le travail personnel effectué à la fin du brevet et de la maîtrise permet d'effectuer une synthèse des connaissances et compétences professionnelles acquises pendant la formation. Quel que soit le métier, au terme de leur formation les candidates et les candidats disposent d'un excellent bagage, qui leur servira tout au long de leur carrière professionnelle.

La formation est entièrement modulaire et comprend des modules de gestion obligatoires pour tous et des modules de techniques de production spécifiques aux différentes professions. Tant le brevet que la maîtrise sont chapeautés par un examen final.

Au niveau du brevet il comprend deux épreuves écrites, une étude d'exploitation et une

visite d'exploitation et, à la maîtrise, une épreuve écrite, un business plan et un entretien professionnel sur la base du business plan. Pour pouvoir se présenter à l'examen final, les candidats doivent acquérir, en plus des modules de gestion, 16 points de modules techniques pour le brevet et 4 points supplémentaires pour la maîtrise. Les candidats au brevet doivent en outre attester 24 mois de pratique au moment de la remise leur étude d'exploitation.

Formation spécifique de la paysanne

Bien qu'elle soit aussi rattachée à AgriAliForm, la paysanne dispose d'un règlement séparé. Chaque candidate doit acquérir 11 modules, 9 obligatoires et 2 à option. Pour l'examen final, elle doit rédiger un travail de projet et passer un entretien professionnel.

Quant au diplôme, le règlement est le même que celui de la maîtrise, les cours sont suivis ensemble et les exigences sont identiques.

Participation fédérale aux frais des cours

Dès la rentrée 2017, la Confédération soutiendra directement les candidat(e)s qui suivent des cours préparant à un brevet ou à une maîtrise, respectivement diplômé, à raison de 50% des coûts. Le soutien sera accordé à toutes les personnes qui se seront présentées aux examens finaux, quel que soit le résultat obtenu.

Les coûts pris en considération sont les écolages, les taxes d'examen modulaires, les supports de cours et le matériel. Le versement se fera à la fin de chaque étape de formation (brevet, maîtrise). Sous certaines conditions, en particulier pour les personnes à très faible revenu, il sera possible d'obtenir un versement en cours de formation.

Le projet est actuellement en consultation, la version définitive sera connue à l'automne prochain. Le passage du soutien cantonal au soutien fédéral engendre une augmentation des tarifs (écolages, taxes

d'examen), mais cette hausse sera compensée par la participation fédérale. On peut donc s'attendre à ce que le coût total de la formation supérieure reste stable en Suisse romande, voire diminue légèrement.

Les candidates et candidats qui ont commencé avant 2017 ne sont pas concernés par ce changement, ils continuent de bénéficier des soutiens cantonaux et des tarifs pratiqués jusqu'ici. Les personnes en formation seront informées personnellement dès que les décisions définitives auront été prises.

MAGALI BRIOD
ET FLORENCE MATTHEY,
AGORA

Inscriptions

Les inscriptions se font comme d'habitude dans l'école de référence mais chez Agora pour les paysannes. Les délais sont: 31 mai à Changins, 30 juin chez Agora (paysannes), 31 août dans les centres de formation agricole.

L'inscription à l'examen final du brevet ou de la maîtrise/diplôme doit, elle, être adressée à Agora jusqu'au 31 octobre pour tous les métiers du champ professionnel. Les formulaires d'inscription sont disponibles sous www.agora-romandie.ch

AGORA

Séances d'information

Arc jurassien: Fondation rurale interjurassienne, Courtemelon, 26 juin, à 20 h; Cernier, 27 juin à 20 h (agriculteurs).

Fribourg: Institut agricole de Grangeneuve, 7 juin, à 20 h (agriculteurs).

Vaud: Agrilogie Grange-Verney, 26 juin, à 14 h (agriculteurs); Changins, 7 juillet, à 10 h (cultures spéciales).

Valais: Ecole d'agriculture valaisanne de Châteauneuf, 6 juin, à 17 h, sur inscription préalable à chateauneuf@admin.vs.ch (toutes professions).

Paysannes: informations chez Agora directement.

C'est vous qui le dites

Pourquoi avez-vous choisi de faire un brevet ou une maîtrise? Qu'en avez-vous retiré?



Benjamin Roy

Brevet d'agriculteur
Porrentruy (JU)

«J'ai choisi de suivre la formation du brevet agricole pour approfondir mes connaissances dans mes branches de production. Le fait de pouvoir former des apprentis par la suite a aussi été décisif. Il est pour moi important de garder un grand nombre d'exploitants formateurs pour garantir des places d'apprentissage diversifiées. Cette formation m'a permis d'analyser les marges brutes de mon exploitation et de comparer mes coûts de production à d'autres exploitations. En m'inscrivant à la maîtrise, j'espère me perfectionner dans la gestion d'exploitation. Les modules tels que la politique agricole, les assurances et la prévoyance, la fiscalité ou encore le droit agricole m'ont déjà beaucoup apporté. J'encourage tous les jeunes titulaires du CFC agricole qui ont l'intention de reprendre une exploitation à continuer leur formation et à se perfectionner. Les changements rapides de la politique agricole et les incertitudes du marché représentent un défi futur qu'une formation supérieure peut aider à relever de manière plus objective et réactive.»

BR



Raphaël Maye

Maîtrise de caviste
Chamoson (VS)

«Après avoir suivi durant deux ans une formation à l'Ecole d'ingénieurs de Changins, j'ai obtenu en 2013 un brevet de caviste, à la suite duquel je n'avais ni le courage ni l'envie d'entamer une formation supérieure. J'ai donc décidé d'entreprendre divers stages en Suisse et en Europe, puis un voyage de six mois en Australie, où j'ai séjourné dans un domaine de la Barossa Valley durant la période des vendanges. A mon retour en Suisse, je souhaitais reprendre le domaine familial Simon Maye & Fils, mais j'ai constaté qu'il me manquait passablement de notions de gestion d'entreprise. J'ai donc entamé une maîtrise fédérale de caviste en 2016 et choisi d'élaborer, pour mon travail final, un dossier sur la «reprise du domaine». Ce travail m'a énormément apporté pour les objectifs que je m'étais fixés, dès lors que je fus suivi par des professionnels de la gestion dont les conseils furent précieux. Je vous avoue qu'entre les cours, la réalisation du travail final et ma participation aux travaux d'exploitation du domaine, l'année 2016 fut difficile, mais je ne regrette rien et suis fier d'avoir obtenu cette maîtrise.»

RM



Laetitia Petitpierre

Brevet de paysanne
La Côte-aux-Fées (NE)

«Je suis mariée et nous avons quatre enfants. Avec mon mari (qui travaille comme inséminateur à 50%), nous gérons une exploitation familiale à 1000 m d'altitude. J'ai été encouragée par ma belle-sœur pour faire cette formation ensemble. Mon mari ayant le CFC agricole, le brevet fédéral ne m'était pas indispensable, mais mon but était d'approfondir mes connaissances, afin de pouvoir m'investir à fond sur l'exploitation. Dans mon travail quotidien, que cela soit dans mon ménage ou sur l'exploitation, ce brevet me permet d'améliorer mon organisation et répondre à certaines situations auxquelles je suis confrontée. J'apprécie d'avoir suivi les cours pratiques, tels que la cuisine, la mise en valeur des produits, le jardin. La comptabilité et le droit m'aident énormément. Ce temps de formation n'a pas toujours été facile. Gérer les cours, les enfants, le travail et les révisions ont demandé beaucoup de soutien et de patience dans mon entourage. Je suis ravie d'avoir été jusqu'au bout, c'est une grande satisfaction personnelle. J'espère, un jour pouvoir développer une nouvelle activité sur l'exploitation.»

LP

Quelques particularités de l'offre

Une très large palette de modules est proposée durant l'année scolaire 2017-18. De plus, les écoles se sont concertées pour proposer des modules spécifiques, dits à petits effectifs, qui seront mis sur pied en fin de semaine, si possible en début ou en fin d'année scolaire.

Les cours peuvent être répartis sur plusieurs sites. Cette année, cela concerne les modules Elevage et garde du cheval, Elevage et garde des caprins, Energies et matières premières renouvelables, Production de viande de volaille et Petits fruits. A noter que, cette année, le module Grandes cultures en production biologique sera également proposé pour répondre aux besoins des exploitations qui se sont reconverties à cette forme de production.

Pour rappel, les personnes intéressées profiteront de suivre les modules à petits effectifs lorsqu'ils sont proposés, car ils ne sont pas mis sur pied chaque année.

Le module Agriculture et tourisme est remplacé dès la rentrée 2017 par Accueil à la ferme. Ce module se décline en un tronc commun abordant les généralités (contexte touristique et agritouristique, as-

pects législatifs, marketing, gestion de projet, financement) et différentes spécialisations. Le tronc commun sera proposé à Courtemelon et à Châteauneuf, il sera suivi de la spécialisation «vente directe» à Cernier et «restauration» à Châteauneuf, cette dernière l'abordera également sous l'angle de l'œnotourisme.

L'évaluation de chaque spécialisation consiste en un dossier. Ce module est ouvert aux candidates et candidats de tout le champ professionnel, chaque spécialisation correspond à un module à option pour le brevet de paysanne et à 2 points en technique de production pour les autres brevets.

Concernant l'offre modulaire pour les cultures spéciales, les modules techniques arboricoles ne seront pas mis sur pied pour l'année 2017-2018 mais certainement pour l'année 2018-2019. Il est toutefois possible pour les arboriculteurs de débiter leur formation cette année avec les modules de gestion.

MB, FM, AGORA

SUR LE WEB

www.agora-romandie.ch pour retrouver les programmes complets de formation supérieure